Renseignements

Coordinatrice SAPAD : Mme Régine Smock

Siège des PEP 973
PAE DE DEGRAD DES CANNES
B.P. 161
97323 CAYENNNE CEDEX

- **28** 05 94 38 38 64 05 94 28 60 08
- @ sapad973@lespep973.org

Mme Sylvia PIERRE

IEN / ASH en charge de l'Adaptation Scolaire.

Rectorat de la Guyane Site CEPEROU Place Lépold Héder BP 6011, 97300 Cayenne.

- **2** 05 94 27 21 62 **4** 06 94 40 24 76
- **5.** 05 94 27 21 66 @ IEN.AS@ac-guyane.fr











SERVICE D'ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE À DOMICILE

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005/ Circulaire n°2003-135 du 08/09/2003 Circulaire n°98-151 du 17/07/1998

Partenariat entre le Rectorat de Guyane et l'Association des Pupilles de l'Enseignement public de Guyane

SES MISSIONS

- Eviter la rupture scolaire, en maintenant un lien avec l'établissement d'origine (de la maternelle au lycée)
- Permettre à l'élève malade ou accidenté de poursuivre les apprentissages scolaires indispensables afin d'assurer un retour en classe sans décalage excessif dans les acquisitions (deux semaines minimum)
- Maintenir le lien avec l'établissement scolaire et avec ses camarades de classe

SIGNALEMENT

Vous êtes concernés par l'absence d'un élève

- ⇒ Chefs d'établissements, directeurs d'école
- ⇒ Enseignants du 1^{er}et 2nd degrés (public ou privé) et Conseillers Principaux Conseilleurs (CPE)
- ⇒ Parents et délégués des parents
- ⇒ Professionnels du secteur médical et paramédical

NTERVENANTS

- Le ou les enseignants de l'élève en priorité
- D'autres enseignants de l'établissement
- Des enseignants volontaires

Ce service est gratuit pour les familles

FONCTIONNEMENT

- ⇒ Elaborer et assurer le suivi du projet pédagogique de l'élève avec l'établissement d'origine, l'élève et la famille
- ⇒ Bilans réguliers (évaluer, remédier)